



Erreur d'affectation en classe de maternelle

Par **messad**, le **04/09/2008** à **12:32**

voilà bonjour à tous, mon fils a 3ans il a etait scolarisé l'année dernière en classe tout petit c'est à dire a 2ans, dans une école qui n'est pas de notre secteur. Cette année il revient sur son école de secteur et il est scolarisé dans une section petit ce qui est normale jusqu'à là. Mais il se trouve que la directrice avait une classe de moyenne section qu'elle a fait complété avec des enfants petit ses derniers n'ont jamais été scolarisés. J'ai cherché à comprendre le choix d'affectation de la directrice, elle me dit que mes arguments ne tiennent pas la route et que l'affectation est irréversible l'inspecteur ne veut même pas me parler et mon fils se retrouve dans une classe où les enfants pleurent toute la journée la séparation de leur parent. Je ne sais plus à qui m'adresser j'ai envoyé un courrier à l'inspection académique départementale et au médiateur académique sans réponse. On me dit que la décision revient à la directrice qui trouve normale de compléter une classe de moyen avec des enfants jamais scolarisés qu'avec des enfants scolarisés; je ne sais pas quoi faire ni à qui m'adresser. aidez-moi svp!

Par **Tisuisse**, le **05/09/2008** à **10:03**

C'est très simple. Ce n'est pas la scolarité qui est obligatoire mais l'instruction et seulement pour les enfants à partir de 6 ans et jusqu'à 16 ans révolus. Donc, rien ne vous oblige à inscrire votre enfant dans cette école. Vous pouvez, soit le changer d'école en l'inscrivant dans une autre, si vous avez, dans le secteur de l'autre école, la possibilité d'avoir une adresse fiable (grands-parents, autres membres de votre famille, nounou, etc.) soit l'inscrire dans une école privée si celle-ci a de la place. C'est un 1er point vu côté parents. Second point, côté école. Votre enfant était, l'an passé, en TPS (très petite section), il est maintenant, cette année, en PS (petite section) or, la grosse majorité des enfants en PS n'a jamais été en TPS.

C'est leur 1ère année d'école et, à cet âge-là, beaucoup pleurent en début d'année. Rassurez-vous, cela va se tasser au fur et à mesure que les jours, les semaines vont s'écouler. Il ny a donc rien d'anormal à cette situation. Dans la mesure où la directrice est obligée de "compléter" la classe, c'est qu'elle manque d'effectif et un trop petit nombre d'élèves risque d'entraîner la fermeture d'une classe.rnDonc, vu côté école, les arguments de la directrice sont logiques, réguliers et légaux, rien à dire.rnrnEn résumé, ne vous braquez pas contre l'école, votre enfant le sentirait et sa scolarité toute entière risquerait d'en pâtir. Collaborez, au contraire, et vous verrez que, contrairement à vos appréhensions, toutes légitimes par ailleurs, disparaîtront.rnrnBon courage à vous pour cette année.